

BÂTIMENTS D'HABITATION - 3èME FAMILLE B

Les escaliers et les circulations horizontales doivent être désenfumées.

désenfumage des escaliers

- o pas de ventilation permanente
- en partie haute :une ouverture horizontale 1 m2 minimum fermée en temps normal
 (DAS conforme NF S 61-937, ou certifié, satisfait)
- o en partie basse (rez-de-chaussée) à proximité de l'escalier
 - une amenée d'air neuf (surface au moins celle de l'évacuation)
 (DAS conforme NF S 61-937, ou certifié, satisfait)
 - la commande de désenfumage réservée aux services de secours ou aux personnes habilitées (sous boîtier de protection par exemple) (DCM conforme NF S 61-938, ou certifié, satisfait)
- o entre commande et ouverture :
 - installation télécommande suivant NF S61-932
 - installation d'un D.A.C. (conforme NF S61-938 ou certifié) au dernier palier, est autorisé.

Lorsque la solution du désenfumage naturel n'est matériellement pas réalisable, adopter la solution de « mise en surpression » de l'escalier. L'objectif étant d'éviter l'entrée des fumées dans la cage d'escalier tout en permettant l'ouverture des portes d'accès.

désenfumage des circulations horizontales

par balayage:

ouvrants disposés sur 2 façades opposées

- o sur une façade : surface au dessus de 2m : désenfumage
- o sur l'autre façade : 4 m2 minimum situés en dessous de 2m : amenée d'air(voir schéma annexe 1 de l'arrêté du 31.01.86)

par mise à l' « abri des fumées » :

- réalisation par des conduits et des bouches d'amenée d'air et d'évacuation
- l'ouverture des volets d'obturation est asservie à des détecteurs de fumées, devant être doublés par des commandes manuelles
- la commande de désenfumage d'un niveau verrouille les autres niveaux fermeture (sauf pour les shunts)

par tirage mécanique:

o le ventilateur doit pouvoir fonctionner 1 heure à 400°

 l'alimentation électrique doit être prise avant la coupure générale, être protégée des autres circuits et ne pas traverser sans protection des locaux à risques particuliers d'incendie

o commande:

- mise en marche ventilateur : détecteurs de fumées
- commande automatique doublée par commande manuelle
- panne du ventilateur doit entraîner le fonctionnement en désenfumage naturel